



Pas-de-Calais
Mon Département

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 062-246200638-20230629-DCS_230628_107-DE



SIVOM communauté du
Béthunois
Acteur de votre quotidien

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

SIVOM de la Communauté du Béthunois





À l'issue d'un travail mené par le Département et nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Créé en 1988, le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Communauté du Béthunois regroupe aujourd'hui de nombreuses communes des arrondissements de Béthune et de Lens.

Il dispose d'un budget annuel de 38 millions d'euros, emploie 500 agents, est implanté sur 12 sites différents et s'organise autour de 5 pôles qui regroupent 36 compétences mutualisées relevant du bloc « communal ». Puisqu'il est à vocation multiple, il est donc « à la carte », les communes membres ont ainsi le choix des compétences qu'elles lui transfèrent dans les domaines de la solidarité et de la santé, de la restauration collective, de l'enfance et de la jeunesse, des services techniques ou encore de la sécurité publique.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois a pour objet de doter notre territoire en équipements structurants afin d'assurer, de pérenniser et de développer des services publics mutualisés de qualité, à nos communes et à nos habitants. L'accès aux services du quotidien à tous les publics et notamment les plus fragiles compte parmi les enjeux essentiels de notre action. C'est notre raison d'être et un véritable état d'esprit : Le SIVOM de la Communauté du Béthunois, acteur de votre quotidien !

Sans cesse à l'écoute des attentes et des besoins nouveaux de nos communes et de nos habitants, nous poursuivons ainsi le développement de notre offre de services et la création de nouveaux équipements structurants. Pour ce faire, nous souhaitons renforcer encore davantage la synergie entre les actions du Conseil Départemental et du SIVOM de la Communauté du Béthunois. C'est l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui avec ce contrat liant désormais nos deux collectivités.

Pierre-Emmanuel Gibson,
Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les missions du SIVOM de la Communauté du Béthunois sur le territoire

Créé en 1988, le SIVOM de la Communauté du Béthunois regroupe aujourd'hui 29 communes qui représentent plus de 110 000 habitants. Son territoire s'étend sur une partie des arrondissements de Béthune et de Lens. Puisqu'il est à vocation multiple, les communes membres ont le choix des compétences qu'elles souhaitent lui transférer.

Avec un budget annuel de 38 millions d'euros et près de 500 agents, le SIVOM de la Communauté du Béthunois est implanté sur 12 sites et s'organise autour de 5 pôles qui regroupent 36 compétences relevant du bloc « communal » :

- **la solidarité et la santé** : service polyvalent d'aide et de soins à domicile - accueil et hébergement des seniors en résidences autonomes et en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie - crématorium,
 - **la restauration collective** : confection de repas collectifs - livraison à domicile - légumerie,
 - **l'enfance et la jeunesse** : crèches - relais petite enfance - centres de loisirs - colonies de vacances - activités physiques et sportives,
 - **les services techniques** : voirie (entretien, nettoyage, déneigement, signalisation) - entretien des espaces verts - aménagements paysagers et fleurissements - éclairage public et signalisation tricolore - défense incendie - bureau d'études - entretien des chemins de randonnées communaux et des friches industrielles,
 - **La sécurité publique** : police municipale intercommunale.
- Parmi les récentes réalisations, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a conçu, construit et mis en service une nouvelle unité centrale de production de repas à Ver-

quigneul. Celle-ci remplace l'ancienne cuisine centrale qui était implantée à Béthune. Depuis octobre 2022, ce nouvel outil produit environ 5 200 repas par jour à destination des crèches, des cantines scolaires, des centres de loisirs, des usagers du maintien à domicile, des résidences autonomes et des EHPAD, pour la plupart des communes de son territoire. En complément de cet outil de restauration collective, le SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite se doter de sa propre légumerie afin de pouvoir s'approvisionner en légumes et en fruits issus de la production agricole de son territoire à destination de sa propre unité centrale de production de repas mais également des collèges de ce secteur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et des lycées de ce secteur du Conseil Régional des Hauts-de-France. Ce projet est inscrit dans le projet alimentaire territorial (PAT) de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.



Photos Yannick Cadart

En parallèle, le SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite requalifier le site de son ancienne cuisine centrale, situé rue Jean-Baptiste Lebas à Béthune, afin de le convertir et d'accueillir sur place les locaux spécifiques dédiés à sa nouvelle police municipale intercommunale qui est la première du genre en France. Cette police municipale intercommunale est déployée sur le territoire de 8 communes périurbaines et rurales ayant fait le choix de créer

une police municipale à travers cette toute nouvelle compétence qui a vocation à se développer fortement à l'avenir.

Enfin, le SIVOM de la Communauté du Béthunois est en réflexion permanente sur l'évolution et le développement de ses pôles et de ses compétences afin de s'adapter aux attentes de nos communes et de nos habitants. C'est pourquoi de nouveaux projets sont susceptibles d'émerger au cours des prochaines années.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 062-246200638-20230629-DCS_230628_107-DE



Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

INGÉNIERIE 62
Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise dé-

partementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par le SIVOM de la Communauté du Béthunois en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarification, collaborations artistiques, mise à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire du SIVOM de la Communauté du Béthunois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la mobilité solidaire pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part du SIVOM de la Communauté du Béthunois, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages led, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacement à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration

des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, de logement, d'apprentissage, aux activités sportives, culturelles, tant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seplietier



Pas-de-Calais
Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalsais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post-réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.



L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la Communauté du Béthunois a permis d'établir deux axes de travail partagés :

- Conforter les services et présences afin de proposer une offre cohérente et complémentaire répondant aux attentes des habitants,
- Renforcer la coopération entre acteurs locaux pour assurer une alimentation durable et locale.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal, apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par le SIVOM pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et le Syndicat Intercommunal.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une rencontre par an, pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,

Pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois,
le Président,

Jean-Claude LEROY

Pierre-Emmanuel GIBSON

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois

Côté partenaire :

- Direction générale des services

